



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Structures gouvernementales

Question écrite n° 49871

#### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de Mme le Premier ministre sur le nombre de commissions de travail, de tables rondes, de groupes de travail, de rapports, lancés par les différents membres du Gouvernement. En effet, lors de la discussion du projet de loi de finances (qui n'a malheureusement pas fait l'objet d'un véritable débat, faute de votes) sur les différents budgets, ces différentes et très nombreuses structures de concertation ont été lancées. Il conviendrait de les recenser pour en éviter une trop grande profusion allant à l'encontre d'une politique volontariste qui fait cruellement défaut à notre pays. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position en ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il est élémentaire, avant de statuer sur une question, de s'entourer des meilleurs avis et de faire le point des arguments et des positions en présence. Dans cette perspective, le fait de confier à un groupe de travail le soin d'éclairer tous les aspects d'un problème selon une échéance précise est, si l'on y a recours à bon escient, une solution à retenir. Au demeurant, et de longue date, tous les gouvernements ont employé cette méthode de travail qui fait participer toutes les parties prenantes à la préparation des décisions et les mobilise pour l'action.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) 

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49871

**Rubrique :** Gouvernement

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4573